

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 mars 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 10 de l'ordre du jour  
**Rapport de la Commission**  
**de consolidation de la paix**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettre datée du 20 mars 2008, adressée au Président  
de l'Assemblée générale, au Président du Conseil  
de sécurité et au Président du Conseil économique  
et social par le Président de la Commission  
de consolidation de la paix et le Président  
de la formation Burundi de la Commission**

Nous avons l'honneur de nous référer aux conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix concernant la situation au Burundi (PBC/2/BDI/7), qui ont été établies par la formation Burundi de la Commission.

La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a adopté ces conclusions et recommandations à la réunion officielle qu'elle a tenue le 20 mars 2008, après que le Président de la formation ait participé à une réunion de représentants et d'envoyés spéciaux sur la situation au Burundi organisée au Cap, les 22 et 23 février 2008, par le Gouvernement sud-africain, afin d'examiner le Programme d'action visant à faire avancer le processus de paix au Burundi.

Le Président de la Commission  
de consolidation de la paix  
(*Signé*) Yukio **Takasu**

Le Président de la formation Burundi  
de la Commission de consolidation de la paix  
(*Signé*) Johan L. **Løvald**

